

CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ABRI SÛR

Si vous prévoyez d'occuper un abri sûr vous devez :

- Vous munir de quelques provisions telles que :
 - briques de jus et/ou de lait
 - pain, biscottes, biscuits
 - barres énergétiques, barres de chocolat....
- Vous munir de matériels utiles tels que :
 - effets personnels (nécessaire de toilette, serviette, rechange, couverts...)
 - draps ou couvertures
 - une trousse de secours
 - lampe de poche et transistor à piles
- Penser à amener :
 - vos pièces d'identité
 - vos documents importants
 - vos médicaments et la prescription en cas de traitement médical en cours
 - votre carnet de santé et/ou de vaccination
- Si vous avez des enfants en bas âge prévoir tout le nécessaire :
 - alimentaire (lait, biberon, petits pots...)
 - de confort (cuvette en plastique, produits de toilette, change...)
 - médical (traitement en cours d'urgence)
- Si vous suivez un traitement médical lourd ou si vous avez des problèmes de santé importants :
 - vous rapprocher de votre médecin traitant ou de l'hôpital qui jugera de la conduite à tenir
- Lorsque vous quittez votre domicile :
 - prévenir vos voisins, famille et amis de votre destination
 - sécuriser au mieux votre logement (couper l'électricité et le gaz, rentrer les objets mobiles...)

ATTENTION

Dans un abri sûr :

- les règles de vie en société **sont de rigueur** (civisme, hygiène, convivialité, respect de l'autre)
- l'alcool et le tabac **sont interdits**
- l'usage de feu, d'armes ou d'objets tranchants est **à proscrire**
- le confinement est **obligatoire** et s'applique à tous
- les responsables désignés par la Collectivité sont les seuls interlocuteurs du Poste de Commandement
- la présence d'agents de Police Territoriale sera envisagée pour le bon ordre et la sécurité.